



## Bulletin technique de la Chambre d'Agriculture d'Alsace N°44 – Mai Juin 2017

Dans ce numéro :

1. Une miellée d'acacia fortement perturbée
2. Bilan du printemps 2017
3. L'ADAGE à un nouveau site web
4. Déclarations de ruchers 2016 : zoom sur le Grand-Est
5. Apiculture et qualité de la cire
6. @piculture « 2.0 » : des conseils pratiques en vidéo
7. Protection des abeilles et des insectes pollinisateurs

Bonne lecture.

Salutations dévouées, A.B.

Pour recevoir ce FLASH'ABEILLES (gratuitement et par e-mail) inscrivez-vous auprès du technicien apicole ([a.ballis@alsace.chambagri.fr](mailto:a.ballis@alsace.chambagri.fr)). Retrouvez les anciens numéros sur le site de la Chambre Agricole d'Alsace (<http://www.alsace.chambagri.fr/elevage/apiculture.html>) ainsi que de nombreux documents apicoles dans la partie « téléchargement » (mémento de l'apiculteur, bilans des enquêtes sur les pertes hivernales en Alsace, guide des mielleries collectives, liste des associations apicoles, supports de formation, etc.).



1

# Une miellée d'acacia fortement perturbée

Article diffusé dans la presse agricole (Paysan du Haut-Rhin ; Est Agricole) et grand public (DNA).

Un gel d'une rare intensité a frappé l'Alsace le 20 avril dernier. Malgré le retour du beau temps cet évènement continue d'avoir des conséquences pour les apiculteurs ... et aussi pour les producteurs de miel !

La météo d'avril a stoppé net l'élan impulsé par le mois de mars, qui avait été « quasiment estival ». Entre le 11 et le 15 Avril 2017, les températures maximales sont passées de 30°C à 10°C. Pour les abeilles, cela signifie « être privées de repas pendant plusieurs jours » ... une situation aggravée par la gelée noire du 19 et du 20 avril qui a détruit les fleurs présentes ainsi que certaines des fleurs à venir : les acacias et les châtaigniers ont particulièrement souffert ... deux arbres offrant des ressources fondamentales pour les abeilles (ce sont 2 des 6 principales sources de miels de notre territoire). Les Vosges du Nord et les forêts du Sundgau et de la Hardt semblent les plus sévèrement touchées. Ailleurs, la situation varie d'un vallon à l'autre, mais la floraison est moins belle et généreuse qu'à l'habitude. Les abords des agglomérations ont été épargnés.



Le gel d'avril a brûlé certaines forêts d'acacia.

### Des ruches affaiblies et des transhumances supplémentaires

« Dans certains bois on se croirait en automne » explique Thierry Grieneisen, président de l'association des apiculteurs professionnels d'Alsace (CETAA Alsace). « Les branches brûlées par le gel ne fleuriront pas. Beaucoup de producteurs ont dû chercher en urgence de nouveaux ruchers pour se recentrer sur les zones épargnées par le gel, ce qui a occasionné beaucoup de déplacements et de stress ». L'apiculteur professionnel poursuit en expliquant que « au cours de cette période, les reines ont arrêté de pondre. Cela se traduit par un manque d'abeilles qui se ressent encore aujourd'hui. Enfin, les ruches ont survécu en consommant leurs réserves, si bien que la récolte de miel de fleur a été en grande partie annihilée. Sur certains secteurs, il a fallu apporter des compléments alimentaires pour sortir les ruches de la famine (un comble, lors de la période classique de production de miel).

Les apiculteurs s'inquiètent que ce type d'évènement « printemps très chaud suivi de longues périodes de froid » semble de plus en plus fréquent (2012, 2014, 2016, 2017). La profession remarque également des problèmes de sécheresse en été, qui prennent une ampleur inédite en Alsace ... Des soucis qui viennent s'ajouter aux autres problèmes qui touchent déjà les abeilles : l'appauvrissement de l'environnement en ressources florales, les pollutions, les maladies et parasites exotiques. A ce sujet, le frelon asiatique semble être aux portes de l'Alsace, tandis qu'une nouvelle menace, a récemment été introduite en Italie : le petit coléoptère des ruches.



Reportage vidéo sur l'apiculture en Alsace – mai 2017

Un reportage vidéo sur cette actualité est disponible sur la chaîne du PHR-EAV : <https://youtu.be/Qw1-mYJWkaE>

(Retrouvez toutes les vidéos sur l'agriculture en Alsace ici : [www.youtube.com/channel/UCwS6XOw-TiYb6eZsY9fgirA](http://www.youtube.com/channel/UCwS6XOw-TiYb6eZsY9fgirA))

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – [a.ballis@alsace.chambagri.fr](mailto:a.ballis@alsace.chambagri.fr)

**Chambre d'agriculture d'Alsace**

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG Cédex

■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax** : 03 88 83 30 54

■ **mail** : [direction@alsace.chambagri.fr](mailto:direction@alsace.chambagri.fr) ■ **Site internet** : [www.alsace.chambagri.fr](http://www.alsace.chambagri.fr)

■ **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

■ **Site du Haut-Rhin**

11, rue Jean Mermoz - BP 80038  
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax** : 03 89 20 97 01



## Attention à la chaleur et à la sécheresse

Nous ne sommes pas habitués à ce risque, mais nos collègues du sud de la France le savent ....



- **Attention à ne pas mettre le feu à la forêt !** Un enfumoir ne se vide JAMAIS au sol, en climat sec. TOUJOURS disposer d'une réserve d'eau et/ou d'une couverture pour éteindre un début d'incendie provoqué par votre comportement (allumage ou extinction de l'enfumoir ; mégot de cigarette ...). Il est recommandé de terminer le chargement de l'enfumoir par une poignée de foin ou autre végétal faisant office de filtre aux escarbilles s'engageant dans le bec de celui-ci.  
Une astuce : le tamis pour vider son enfumoir <http://www.mathieu.fr/blog/tamis-pour-enfumoir/#sthash.TXMvR2hP.dpbs>
- **Pensez à l'isolation du toit des ruches !** Sans isolation correcte, les ruches posées en plein soleil vont passer leur temps à réguler la température (ventilation, recherche d'eau) au risque de subir des dégâts au couvain et/ou sur la récolte.
- **Pensez aux ressources en eau !** Nous avons l'habitude de laisser les abeilles trouver seules leurs sources d'eau ... pourtant, celle-ci peut devenir difficile à trouver ! L'eau est essentielle pour l'élevage du couvain et la lutte contre la chaleur. Voici un lien internet utile sur le sujet : <http://mesruches.wordpress.com/2013/05/07/materiel-le-choix-dun-abreuvoir-pas-cher-avec-test/>

2

## Bilan du printemps 2017

Comme toujours, ce que nous indiquons ici ne correspond pas forcément avec votre situation à vous. La situation de chaque rucher dépend d'un ensemble de facteurs liés au lieu (tem préatures, pluviométrie, vent) et aux ruches (âge des reines, pratiques apicoles, etc.). Nous relevons une tendance globale. Merci de nous vos retours sur



### RESUME CLIMATIQUE

- Mars** : climat estival ; fort développement ; les ruches les plus fortes reçoivent leur 1<sup>ère</sup> hausses dès la fin mars (ce qui est très précoce).
- Avril** : froid, pluie, gelé noire du 19 et 20 avril – arrêt complet du développement ; consommation des réserves.
- Mai** : reprise de l'activité. Essaimage relativement faible. Certaines ruches « ne sont pas encore dans les hausses ».

Un arbre remplis d'essaims ! Bien que l'essaimage n'ai pas été très long cette année, il y a tout de même eu une période « riche en évènements ».

### RETOUR SUR LES MIELLEES

Faute de retours sur les miellées de Champagne Ardennes et de Lorraine, nous résumons les observations sur les miellées en Alsace.

<b>Fleur</b>	La récolte a démarré en mars (précoce) mais a été reconsumés courant avril (entre 50% et 100% des réserves, allant jusqu'à la famine par endroits). Au final, <b>peu de miel</b> pour l'apiculteur.
<b>Colza (lorraine)</b>	Récolte <b>moyenne à forte</b> , grâce à l'influence des facteurs météo. Il semble que la miellée ai été plus forte en fin de floraison.
<b>Acacia</b>	<b>Très mauvais à moyen</b> . Les apiculteurs ont dû déplacer les ruchers situés sur les zones gelées pour se rassembler sur les zones épargnées (voir article précédent). Mais la chaleur qui a sévit lors de la floraison a séché une partie des fleurs, lorsque ce n'est pas un orage de grêle qui a impacté cette floraison. Au final, en plaine, la récolte a souvent été <b>mélangée avec du miel de miellat</b> (origine ?) et de fait ne mérite pas l'appellation « acacia », mais plutôt « toute fleur » ou « forêt ». Dans les coteaux, la miellée semble avoir été plus « pure » et mériter l'appellation « miel d'acacia » <sup>(1)</sup> .
<b>Période d'essaimage</b>	Démarrage aux alentours du 15 avril et jusqu'au 10 mai environ, suivant les secteurs. Essaimage relativement faible (probablement suite à l'impact du froid du mois d'avril sur les colonies).
<b>Commentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une fois de plus, le miellat est présent en plaine au printemps. Cela est atypique et semble être la conséquence du dérèglement climatique mondial qui modifie le profil des saisons agricoles.</li> <li>• Actuellement, les apiculteurs reportent leurs espoirs sur la miellée de montage et de tilleul ... D'autant plus que les pucerons semblent être très présents cette année (voir les comptages, ci-dessous).</li> <li>• De nombreux cas de remérage de « jeunes reines » de 2016 nous sont signalés. Une conséquence de la météo calamiteuse de 2016, qui a perturbé les fécondations.</li> </ul>

<sup>1</sup> En cas de doute sur l'appellation à donner à vos miels, lorsque vous commercialisez en magasin : faite appel à l'expertise du CETAM Lorraine ([www.cetam.fr](http://www.cetam.fr)).

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – [a.ballis@alsace.chambagri.fr](mailto:a.ballis@alsace.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture d'Alsace

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG Cédex

■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax** : 03 88 83 30 54

■ **mail** : [direction@alsace.chambagri.fr](mailto:direction@alsace.chambagri.fr) ■ **Site internet** : [www.alsace.chambagri.fr](http://www.alsace.chambagri.fr)

■ **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

■ **Site du Haut-Rhin**

11, rue Jean Mermoz - BP 80038  
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax** : 03 89 20 97 01



## COMPTAGES DE PUCERONS

Chaque année, les associations et syndicats d'apiculteurs de la **fédération du Haut-Rhin** réalisent des « frappages » dans les sapinières du massif vosgiens. Voici les relevés des comptages de pucerons réalisés cette année :

Les pucerons « à miel » (*buchneria pectinatae*) sont très fortement présents ! Rappelons-nous qu'une miellée exceptionnellement tardive avait eu lieu en 2016 (d'août à novembre !). Si tout le monde attend cette miellée, il faudra également que les conditions météo soient de la partie, et que les prédateurs ne dévorent pas tout (la sécrétion est favorisée par de forts écarts de température jour/nuit ; les coccinelles et autres prédateurs de pucerons sont également bien développés cette année).



FEDERATION DES APICULTEURS DU HAUT-RHIN						INFO Pucerons :				
CAMPAGNE DE COMPTAGE PUCERONS <i>Cinara pectinatae</i>						Date : 2017				
Moyenne par vallée (pucerons /m2)										
APH	ANNEE : 2017					Année précédente : 2016				
	Semaine 19	Semaine 22	Semaine 25	Total	Moyenne	Semaine 19	Semaine 22	Semaine 25	Total	Moyenne
COLMAR APH 03		20,0				2,0	11,0	5,0	18,0	6,0
GUEBWILLER APH 07										
KAYSERSBERG APH 10	36,0	54,0				8,0	51,0	54,0	113,0	37,0
LAPOUTROIE APH 11	3,0					3,0	5,0	15,0	23,0	8,0
MASEVAUX APH 12	60,0	19,0				6,0	13,0	9,0	28,0	9,0
MUNSTER APH 13	20,0	48,0				8,0	10,0	30,0	48,0	16,0
RIBEAUVILLE APH 16								47,0	47,0	47,0
ST AMARIN APH 21							8,0	12,0	20,0	10,0
MUNTZENHEIM	9,0	7,0				1,0	17,0	8,0	26,0	9,0
<b>Observations :</b> Pour colmar comptage fait à Turckheim maison vosgienne, altitude 350m, Pour Muntzenheim à Wasserbourg entre 400 et 600m, Masevaux à 550m, Kaysersberg à 400m, Munster entre 320 et 700m, le plus de pucerons se trouvant à 600m ;										

3

### Zoom : Les frappages de branches

Compter le nombre de pucerons « qui font du miel » permet d'estimer les chances de récolte de l'année. Voici la méthode :

- Préalable indispensable : au moins 24 h sans pluies !
- Utiliser un cadre de 60x60cm, avec un drap « en creux » (il ne doit pas être tendu). Frapper 3 fois, avec vigueur (des aiguilles doivent en tomber sur le drap). Cela correspond à un échantillonnage d'1m<sup>2</sup>.
- Il est utile de faire la différence entre les jeunes pucerons et les fondatrices ! Cela donne une idée de la dynamique d'évolution des populations

## INFESTATION VARROA : A SURVEILLER EN JUIN/JUILLET !

A cette période de l'année, il est utile et important de suivre l'avancée de l'infestation par Varroa. La présence de Varroas sur des abeilles adultes et sur des mâles doit vous alerter. De même pour la présence de **jeunes abeilles aux ailes atrophiées** (elles sont parfois plus faciles à observer aux pieds des ruches, trainant au sol, après avoir été rejetées des colonies). Vous pouvez également « compter les chutes naturelles » ou « faire des lavages d'abeilles ». Objectif : détecter les ruches qui « dépassent les bornes » et traiter correctement, avec sérieux, ce parasite de l'abeille !

### Evaluer le niveau d'infestation Varroa :

- Consulter le **Mémento de l'apiculteur** (chapitre I.5), en accès libre sur [www.alsace.chambagri.fr/elevage/apiculture.html](http://www.alsace.chambagri.fr/elevage/apiculture.html), ou proposé à la vente en **version papier**<sup>2</sup>.
- Consulter la **fiche technique n°2** sur <http://www.alsace.chambagri.fr/elevage/apiculture.html>
- Consulter nos **supports de formation technique**, sur le thème VARROA, sur le site de la chambre d'agriculture d'Alsace ou sur le **nouveau site Internet de l'ADA régionale**<sup>3</sup> :
- Consulter le site de l'ADA AURA sur [http://ada-aura.adafrance.org/publications/lutte\\_varroa.php](http://ada-aura.adafrance.org/publications/lutte_varroa.php)

<b>Fin juillet-début août</b>	Langes graissés	≥ 10 varroas/jour	Mettre en place des mesures <b>biotechniques</b> pour ralentir la progression de l'infestation
		≥ 25 varroas/jour	
	Lavage à l'éther ou à l'alcool / Saupoudrage sucre glace	≥ 3 varroas	Retirer les hausses et réaliser le « <b>traitement d'automne</b> »

Retrouvez des indications sur les « bornes à ne pas dépasser » sur notre **fiche technique n°2** (Tableau tiré de la thèse de Mallick A., 2013 « Action sanitaire en production apicole : Gestion de la varroose face à l'apparition de résistances aux traitements chez *Varroa destructor* ». Ces indications ont été préconisées à partir de plusieurs ouvrages : Chappleau et Giovenazzo 2004 ; Imdorf et al. 2003.

<sup>2</sup> Bon de commande [http://www.alsace.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_alsace/INTERNET/elevage/flash\\_abeilles/BON\\_DE\\_COMMANDE\\_Memento\\_apiculture\\_2016.pdf](http://www.alsace.chambagri.fr/fileadmin/documents_alsace/INTERNET/elevage/flash_abeilles/BON_DE_COMMANDE_Memento_apiculture_2016.pdf)

<sup>3</sup> Documents à télécharger : <http://www.adage.adafrance.org/ressources/telecharger.php>

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – [a.ballis@alsace.chambagri.fr](mailto:a.ballis@alsace.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture d'Alsace

#### ■ Siège et Site du Bas-Rhin

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG Cédex

■ téléphone : 03 88 19 17 17 ■ fax : 03 88 83 30 54

■ mail : [direction@alsace.chambagri.fr](mailto:direction@alsace.chambagri.fr) ■ Site internet : [www.alsace.chambagri.fr](http://www.alsace.chambagri.fr)

■ Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

#### ■ Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermod - BP 80038  
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ téléphone : 03 89 20 97 00 ■ fax : 03 89 20 97 01



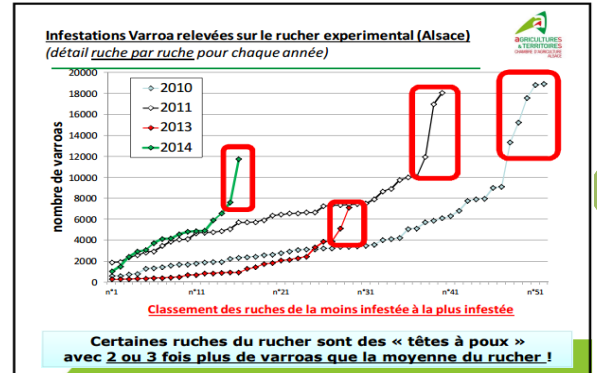
### Retour sur la 1<sup>ère</sup> semaine de mobilisation nationale contre Varroa

L'objectif de cette campagne organisée par les GDS multi-espèce était de sensibiliser tous les apiculteurs à ce problème majeur, ainsi que d'obtenir un nombre de retours suffisant pour permettre une estimation des différents niveaux d'infestation dans les ruches de France. Au final, sur la France, seuls 745 colonies ont participé à cette campagne (165 apiculteurs), dont 32 ruches dans le 68 et 1 seul comptage dans le 67.

Rappelons que l'infestation par Varroa peut être très différente d'une ruche à l'autre, même au sein du même rucher (voir le graphique ci-contre qui présente le nombre total de varroas tombés au cours du traitement de fin de saison, pour chaque ruche d'un même rucher, sur 4 années différentes) : certaines ruches sont des « têtes à poux », pouvant être 2 ou 3 fois plus infestées que les autres.

Ainsi, les comptages réalisés dans un rucher ne permettent pas de tirer de conclusions ni même de simple estimation sur l'état de l'infestation d'une ruche voisine. Il vaut bien mieux évaluer l'infestation de chaque ruche, plutôt que de généraliser le cas d'une partie d'entre elles à l'ensemble des ruches du rucher.

Plus de détails dans le **Mémento de l'apiculteur** ou encore dans le support de formation « Point sur l'infestation Varroa en Alsace <sup>(4)</sup> ».



### Balances électroniques

Un réseau de balances électroniques a été mis en place sur des ruchers en Alsace, avec l'aide de la Région Alsace et des fonds européens :

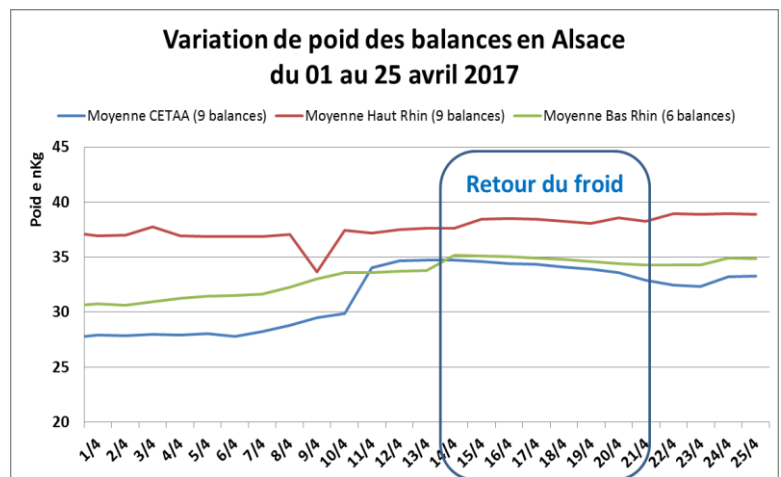
Celles-ci sont consultables sur <https://www.apiculture.alsace/reseau-de-balance/>

A ce réseau, j'ajoute des données issues de balances (privées) d'apiculteur professionnels (CETAA Alsace).

#### Résumé d'avril 2016 :

- Pose des hausses début avril (en moyenne)
- Gain de poids jusqu'au 14 avril (en moyenne)
- Retour du froid à partir du 14 avril, qui se clos par des gelées nocturnes (nuits du 19 au 20 et du 20 au 21 avril).

Résumé de mai : à venir ...



## L'ADAGE Grand Est à un nouveau site web

Suite à l'évolution de l'ADA Alsace en ADA « Grand Est » (ADAGE), un tout nouveau site Internet a été mis en place. Vous y retrouverez informations et explications sur le pourquoi et le comment de l'association, son fonctionnement, son programme d'action ...

Ce site continuera à s'étoffer au cours de la saison. Vous y trouverez déjà un ensemble de ressources et de document à télécharger (documents déjà présents sur le site de la chambre d'agriculture d'Alsace, mais cette fois-ci classés et présentés d'une façon plus rationnelle).

Bonne lecture.

### Site web de l'ADAGE

<http://www.adage.adafrance.org>

(Rappel : le « portail de l'apiculture en Alsace » est ici :

<https://www.apiculture.alsace/>)



<sup>4</sup> [http://www.alsace.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_alsace/INTERNET/elevage/apiculture/SANTE-FORMATION\\_2015\\_Point\\_sur\\_Infestation\\_varroa\\_en\\_Alsace.pdf](http://www.alsace.chambagri.fr/fileadmin/documents_alsace/INTERNET/elevage/apiculture/SANTE-FORMATION_2015_Point_sur_Infestation_varroa_en_Alsace.pdf)

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – [a.ballis@alsace.chambagri.fr](mailto:a.ballis@alsace.chambagri.fr)

**Chambre d'agriculture d'Alsace**

#### ■ Siège et Site du Bas-Rhin

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG Cédex

■ téléphone : 03 88 19 17 17 ■ fax : 03 88 83 30 54

■ mail : [direction@alsace.chambagri.fr](mailto:direction@alsace.chambagri.fr) ■ Site internet : [www.alsace.chambagri.fr](http://www.alsace.chambagri.fr)

■ Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

#### ■ Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermod - BP 80038  
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ téléphone : 03 89 20 97 00 ■ fax : 03 89 20 97 01



# Informations techniques et scientifiques

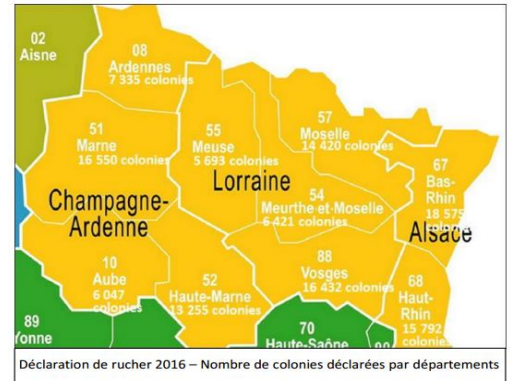
## Déclarations de ruchers 2016 : zoom sur le Grand-Est

Avec 120 520 ruches et 5 628 apiculteurs, la région GRAND EST est placée en **3<sup>e</sup> position des régions de France** avec le plus de ruches et d'apiculteurs !

Les effectifs déclarés en 2016 sont en forte hausse par rapport à 2015. Pourtant, cela n'est pas dû à une augmentation réelle du nombre de ruches et mais plutôt à une meilleure mise en application de la procédure de déclaration de rucher. Selon l'ADAGE, les effectifs déclarés en 2016 sont encore en dessous de la réalité du terrain

Article à retrouver sur le site de l'ADAGE, section « chiffres clés ».

<http://www.adage.adafrance.org/exploitation/.php>



5

## Apiculture et qualité de la cire

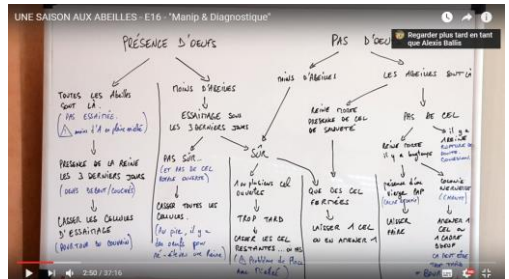
Cires importées, cire contaminée par des pesticides, cires « coupées » à la paraffine ... Voici de nouveaux documents sur cette actualité.

- Compte-rendu de la conférence de l'ADA AURA « La cire en apiculture : réglementations, contaminations, recherche d'autonomie » (Mardi 15 novembre 2016 - Valence Rovaltain). Les présentations des différents intervenants sont disponibles en ligne sur [http://ada-aura.adafrance.org/downloads/cr\\_journee\\_cire\\_adara-corabio\\_151116.pdf](http://ada-aura.adafrance.org/downloads/cr_journee_cire_adara-corabio_151116.pdf) et <http://www.corabio.org/index.php/quisommes-nous/agribiodrome>
- Voir également la page de l'ADA AURA sur leur travail sur les cires et les contaminants (infos sur le monde de la cire ; interview du cirier Remuaux) : [http://ada-aura.adafrance.org/infos/QIte\\_cire.php?request\\_temp=cire](http://ada-aura.adafrance.org/infos/QIte_cire.php?request_temp=cire)
- La cire à bâtisse libre** - Une vidéo de la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique et des régions de France), proposant une solution : se passer de l'achat de cire ! <https://www.youtube.com/watch?v=Zlq8RDH0e4E>

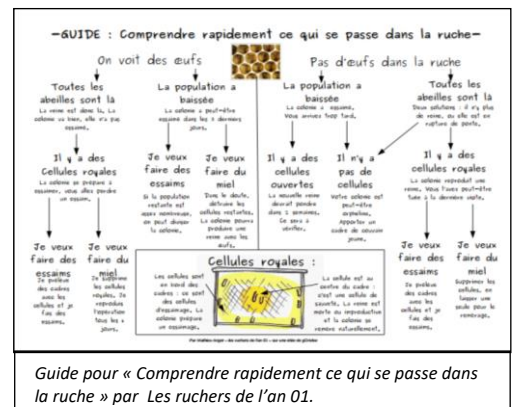


## @piculture « 2.0 » : des conseils pratiques en vidéo

C'est la révolution de ces dernières années : les vidéos sur internet touchent et abordent tous les sujets. Vous voulez suivre la saison apicole d'un apiculteur ? Rien de plus simple ! Voici quelques suggestions repérées parmi d'autres :



- gOAdée Apiculteur Pro** : avec « une saison aux abeilles », ce professionnel du Centre de la France compta déjà 16 vidéos de réalisées. Un bel exemple de partage ! <https://twitter.com/gOAdée>  
Ou [https://www.youtube.com/channel/UCduK0msE3WLOIum0A-Yn\\_RA](https://www.youtube.com/channel/UCduK0msE3WLOIum0A-Yn_RA)
- Le rucher du cloché bleu** propose un « blog sur les techniques apicoles » [www.rucherduclocherbleu.fr/blog-technique-apicole/](http://www.rucherduclocherbleu.fr/blog-technique-apicole/)
- Les ruchers de l'an 01** proposent entre autre, sur une idée du précédent (gOAdée), un guide pour « Comprendre rapidement ce qui se passe dans la ruche » ou cette « Semaine type en élevage de reines » avec un tableau Excel pour caler les dates de travail. <http://www.mathieua.fr/blog/2017/06/06/comprendre-rapidement-ce-qui-se-passe-dans-la-ruche/#sthash.N506vim2.m8gJ2dv7.dpbs>  
<http://www.mathieua.fr/blog/2017/05/10/organisation-de-lelevage-de-reines/#sthash.SHApe17.dpbs>



Guide pour « Comprendre rapidement ce qui se passe dans la ruche » par Les ruchers de l'an 01.

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – [a.ballis@alsace.chambagri.fr](mailto:a.ballis@alsace.chambagri.fr)

**Chambre d'agriculture d'Alsace**

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**  
2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG Cédex  
■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax** : 03 88 83 30 54

■ **Site du Haut-Rhin**  
11, rue Jean Mermoz -BP 80038  
68127 STE CROIX EN PLAINE  
■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax** : 03 89 20 97 01

■ **mail** : [direction@alsace.chambagri.fr](mailto:direction@alsace.chambagri.fr) ■ **Site internet** : [www.alsace.chambagri.fr](http://www.alsace.chambagri.fr)

■ **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h



## Protection des abeilles et des insectes pollinisateurs

La FNSEA publie ses nouvelles fiches de recommandation à destination des agriculteurs.

« Les fiches de recommandations pour les traitements insecticides en cours de floraison sont désormais accessibles via une page web qui facilite leur diffusion auprès des agriculteurs et notamment sur les réseaux sociaux. Les agriculteurs disposent ainsi des dernières mises à jour et une communication via les réseaux sociaux témoigne l'engagement dans la préservation des pollinisateurs.

Elles sont désormais accessibles directement sur le site : <http://proteger-les-abeilles.fnsea.com/> »

**Recommandations** sur les périodes de traitements à privilégier (\*)

- Dans les 3 heures après l'heure du coucher du soleil telle que définie par l'éphéméride, ou ;
- Dans les 3 heures précédant l'heure du coucher du soleil telle que définie par l'éphéméride si la température est inférieure à 12°C

Dans tous les cas, observez vos cultures avant de traiter !

(\*) : Il est interdit de traiter en présence d'abeilles, même si le produit comporte la mention « abeilles ».

## Etude de l'INRA sur la fréquentation des cultures par les abeilles mellifères

6

L'INRA et l'ITSAP ont produit une « synthèse des connaissances pour réduire le risque d'intoxication aux pesticides », qui conclue, à propos des « bons paramètres à prendre en compte pour la loi de protection des abeilles lors de l'emploi des produits phytosanitaires » (c'est-à-dire la fameuse réglementation « Mention Abeille » de 2003) : « **En conséquence, seule une pulvérisation une fois le soleil couché réduirait significativement le risque d'exposition des butineuses aux produits phytosanitaires.** »

Publication : Decourtye A, Vidau C, Rollin O, Requier F, Rüger C, Allier F, Le Féon V, Kretzschmar A, Devillers J, Henry M, Odoux J-F. 2016. Fréquentation des cultures par les abeilles mellifères et sauvages : synthèse des connaissances pour réduire le risque d'intoxication aux pesticides. Cah. Agric. 25: 44001.

Lien : [https://www.cahiersagricultures.fr/articles/cagri/full\\_html/2016/04/cagri160074/cagri160074.html](https://www.cahiersagricultures.fr/articles/cagri/full_html/2016/04/cagri160074/cagri160074.html)

Texte de loi : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000799453&categorieLien=id>

Règlementation « Mention Abeille » de 2003 - Support de formation pour le monde agricole :

[http://www.alsace.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_alsace/INTERNET/elevage/apiculture/REGLEMENTATION-FORMATION-PHYTOSANITAIRE\\_2014.pdf](http://www.alsace.chambagri.fr/fileadmin/documents_alsace/INTERNET/elevage/apiculture/REGLEMENTATION-FORMATION-PHYTOSANITAIRE_2014.pdf)

## Le point sur les alertes sanitaires

### FRELON ASIATIQUE

- Toujours pas de nouveaux nids de découverts en Grand-Est (soit un total de zéro nids en Alsace). Les autorités sanitaires s'organisent pour un plan de surveillance et de lutte régional. Les FREDON s'organisent pour mettre en place un réseau de signalement et d'expertise des suspicions de détections.

Voir par exemple le site de la Fredon de Lorraine, qui propose [fiche d'identifications](#), [affiche à destination des collectivités](#) et des apiculteurs, [liste des référents départementaux](#).

<http://www.fredon-lorraine.com/fr/frelon-asiatique.html>

En Alsace, contacter les GDSA ou la Fredon Alsace.

- La pose de pièges « préventif » continue d'être absolument déconseillée, car peu efficace pour détecter le frelon et dommageable à la biodiversité en général (des avis partagés par l'Observatoire pour les insectes et leur environnement (Opie)<sup>5</sup>, le Museum national d'histoire naturelle et France Nature Environnement.

La pose de pièges est à réserver aux ruchers subissant la pression des frelons asiatiques (voir notre chapitre sur le frelon dans le mémento de l'apiculteur ou voir la page du site de l'ITSAP<sup>6</sup>).

- Ailleurs : « Le frelon asiatique arrive en Suisse » <http://frelonasiatique.mnhn.fr/le-frelon-asiatique-arrive-en-suisse/>

**Bien reconnaître le frelon asiatique**

Le Frelon Asiatique	Le Frelon Européen Un risque de confusion	Autres risques de confusion												
<p>Tête noire et visage orangé</p> <p>Thorax noir</p> <p>Endites des pattes jaunes</p> <p>Abdomen noir avec une large bande orangée</p> <p>Nid ouaté, entrée unique sur le côté</p> <p>Trou d'entrée</p>	<p>Tête rousse et visage jaune</p> <p>Thorax noir et rose</p> <p>Abdomen jaune avec des bandes roses</p> <p>Nid en cheminée, entrée large sur le dessous</p> <p>Trou d'entrée</p>	<p>Abeille charpentrière <i>Xylocopa violacea</i> (Pierre Falnicco, 2009)</p> <p>Taille : 2,5 cm à 3 cm</p> <p>Gulpeur des buissons <i>Dolichopygus media</i> (Pier-Gilles Geller-Graen, 2007)</p> <p>Taille : 1,8 cm à 2,2 cm</p> <p>Gulpeur européenne <i>Vespa germanica</i> (Seithe 23 avril 2005)</p> <p>Taille : 1,8 cm à 2,2 cm</p>												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Taille de l'individu</th> <th>Activité</th> <th>Situation des nids</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3,5 cm</td> <td>Diurne</td> <td>En hauteur des arbres. Plus rarement proches des habitations</td> </tr> </tbody> </table>	Taille de l'individu	Activité	Situation des nids	3,5 cm	Diurne	En hauteur des arbres. Plus rarement proches des habitations	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Taille de l'individu</th> <th>Activité</th> <th>Situation des nids</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4 cm</td> <td>Nocturne / Diurne</td> <td>Lieux abrités (grange, stock de bois, grenier...)</td> </tr> </tbody> </table>	Taille de l'individu	Activité	Situation des nids	4 cm	Nocturne / Diurne	Lieux abrités (grange, stock de bois, grenier...)	
Taille de l'individu	Activité	Situation des nids												
3,5 cm	Diurne	En hauteur des arbres. Plus rarement proches des habitations												
Taille de l'individu	Activité	Situation des nids												
4 cm	Nocturne / Diurne	Lieux abrités (grange, stock de bois, grenier...)												

*Bien reconnaître le frelon asiatique, site [www.fredon-lorraine.com](http://www.fredon-lorraine.com)*

### LOQUE AMERICAINE

- Un cas de loque américaine a été signalé à Nordheim, secteur de Wasselonne. Arrêté préfectoral sur <http://www.gdsa-67.fr/P7.php>

<sup>5</sup> <http://www.insectes.org/le-frelon-asiatique.html>

<sup>6</sup> [http://itsap.asso.fr/pages\\_thematiques/ravagers-maladies/mise-en-place-lutte-contre-frelon-asiatique-vespa-velutina/le-piegeage-de-protection-du-rucher/](http://itsap.asso.fr/pages_thematiques/ravagers-maladies/mise-en-place-lutte-contre-frelon-asiatique-vespa-velutina/le-piegeage-de-protection-du-rucher/)

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – [a.ballis@alsace.chambagri.fr](mailto:a.ballis@alsace.chambagri.fr)

### Chambre d'agriculture d'Alsace

#### ■ Siège et Site du Bas-Rhin

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG Cédex

■ téléphone : 03 88 19 17 17 ■ fax : 03 88 83 30 54

■ mail : [direction@alsace.chambagri.fr](mailto:direction@alsace.chambagri.fr) ■ Site internet : [www.alsace.chambagri.fr](http://www.alsace.chambagri.fr)

■ Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

#### ■ Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermod - BP 80038  
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ téléphone : 03 89 20 97 00 ■ fax : 03 89 20 97 01



## ALERTE INTOXICATIONS/AFFAIBLISSEMENT EN SAISON

Quelques cas de suspicion de maladie et/ou d'intoxication de ruches nous ont été signalés ce printemps. Après entretien par téléphone afin de recueillir les témoignages des apiculteurs et évaluer l'origine potentiel des troubles observés, 3 « fiches de constat de troubles potentiellement liés aux pesticides » ont été transmises aux services vétérinaires (DDPP ou DDCSPP) et au GDSA du département. Les DD(CS)PP ont activé le plan nationale « surveillance des mortalités massives » (collecte d'échantillons par un personne assermentée et analyses de résidus pour identifier l'origine des troubles). Nous vous tiendrons informés.

1. **LEYMEN.** Date de constat 14/04 ; 11 ruches touchées, fortes dépopulation et abeilles désorientées, trainantes. Une réunion a été organisée par la mairie, avec les apiculteurs, les agriculteurs locaux et une personne de la DRAFF afin de faire le point et d'ouvrir le dialogue.
2. **SIERENTZ.** Date de constat 27/04 : 15 ruches touchées dont 3 enregistrant 50% de dépopulation.
3. **BENWHIR GARE.** Date de constat 12/05 : 30 ruches subissant une dépopulation brutale d'au moins 50% de leurs habitants. Pas d'abeilles mortes retrouvées, impossibilité de réaliser des analyses.

Rappelons qu'il est essentiel de prévenir au plus vite les autorités afin de pouvoir réaliser un prélèvement dans les meilleures conditions (la produits chimique se dégradent très vite sous l'effet de la lumière et de la chaleur notamment).

Voir le memento de l'apiculteur (chap. V.6.) pour tous les détails :

[http://www.alsace.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_alsace/INTERNET/elevage/flash\\_abeilles/Memento\\_de\\_lapiculteur\\_V1.1\\_janvier\\_2013.pdf](http://www.alsace.chambagri.fr/fileadmin/documents_alsace/INTERNET/elevage/flash_abeilles/Memento_de_lapiculteur_V1.1_janvier_2013.pdf)

Ainsi que les 2 fiches de l'ITSAP :

- "conseils pour prélèvements" :  
[http://www.itsap.asso.fr/downloads/publications/ficheitsap\\_prelevement\\_apicole\\_diagnostic\\_patho.pdf](http://www.itsap.asso.fr/downloads/publications/ficheitsap_prelevement_apicole_diagnostic_patho.pdf)
- "fiche commémorative d'un prélèvement" :  
[http://www.itsap.asso.fr/downloads/publications/ficheitsap\\_commemorative\\_prelevement\\_apicole.pdf](http://www.itsap.asso.fr/downloads/publications/ficheitsap_commemorative_prelevement_apicole.pdf)

## Informations nationales

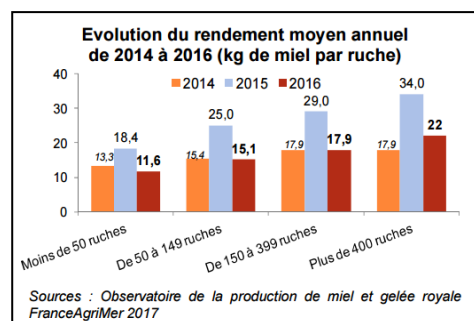
### OBSERVATOIRE DE LA PRODUCTION DE MIEL ET GELEE ROYALE – mai 2017

Après une bonne année en 2015, la récolte de miel a souffert de la météo en 2016. Bien que les apiculteurs soient toujours plus nombreux la production a chuté de 8 125 t. Les mauvaises conditions climatiques qui ont touché les cultures l'an dernier n'ont pas épargné l'apiculture. La production de miel s'établit à 16 099 tonnes (t) en 2016 contre 24 224 t en 2015. « Les conditions météorologiques défavorables tout au long de la saison sur l'ensemble de la France sont les principales responsables, les pluies printanières pendant certaines floraisons et les sécheresses estivales ont rendu difficile la collecte de pollen et de nectar par les abeilles », explique la synthèse FranceAgriMer publiée le 7 juin 2017.

Retrouvez les principaux résultats de cette étude sur le site de l'ADAGE :

<http://www.adage.adafrance.org/exploitation/.php>

Ou ici : [www.franceagrimer.fr/content/download/52468/505572/file/SYN-MIEL-Observatoire+miel+et+GR+2016.pdf?from=alerte&date=8-6-2017](http://www.franceagrimer.fr/content/download/52468/505572/file/SYN-MIEL-Observatoire+miel+et+GR+2016.pdf?from=alerte&date=8-6-2017)



### Sur le site de l'ITSAP – Institut de l'abeille

- **COMPARAISON DE DEUX TYPES DE SCHÉMAS DE SÉLECTION** : <http://blog-itsap.fr/comparaison-deux-types-schemas-selection/>  
Un état des lieux des pratiques de sélection apicoles françaises a été réalisé dans le cadre d'un stage de fin d'études d'ingénieur AgroParisTech. A lire sur [http://itsap.asso.fr/pages\\_thematiques/quelles-ressources-alimentaires-pour-les-abeilles/diversite-pratiques-de-selection-apicoles-france/](http://itsap.asso.fr/pages_thematiques/quelles-ressources-alimentaires-pour-les-abeilles/diversite-pratiques-de-selection-apicoles-france/)
- **L'IMPORTANCE DE L'ÂGE DE LA REINE LORS DE SA REINTRODUCTION EN RUCHE**  
[http://itsap.asso.fr/pages\\_thematiques/gestion-du-cheptel-et-production/pratique-delevage-quel-optimum/](http://itsap.asso.fr/pages_thematiques/gestion-du-cheptel-et-production/pratique-delevage-quel-optimum/)  
Les pratiques d'élevages sont très diversifiées et souvent susceptibles d'impacter la qualité des reines produites, mais il existe assez peu de données objectives pour aider les apiculteurs dans leurs choix techniques. Pour certaines pratiques, on peut toutefois se référer à des publications, parfois datées, qui les ont étudié finement. Cet article fait un point sur les connaissances concernant deux aspects souvent cités dans les études : l'âge de la reine lors de sa réintroduction et les conditions de son transport.

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – [a.ballis@alsace.chambagri.fr](mailto:a.ballis@alsace.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture d'Alsace

#### ■ Siège et Site du Bas-Rhin

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG Cédex

■ téléphone : 03 88 19 17 17 ■ fax : 03 88 83 30 54

■ mail : [direction@alsace.chambagri.fr](mailto:direction@alsace.chambagri.fr) ■ Site internet : [www.alsace.chambagri.fr](http://www.alsace.chambagri.fr)

■ Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

#### ■ Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermod - BP 80038  
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ téléphone : 03 89 20 97 00 ■ fax : 03 89 20 97 01



## Nouveau « ADA France Info »



Lien : [http://adafrance.org/downloads/adafrance\\_infos/adafrance\\_infos\\_num\\_7.pdf](http://adafrance.org/downloads/adafrance_infos/adafrance_infos_num_7.pdf)

### Au sommaire

Actus de la filière : Bilan de la déclaration de ruches 2016

Portrait de fermes apicoles : Rencontre avec un éleveur de reines et multiplicateur

Sanitaire : Les différents intervenants sanitaires sur les exploitations apicoles

Bon à savoir : Faire un stage en exploitation apicole (hors cadre formation)

Actus ADA France : Retour sur l'Assemblée Générale ordinaire ; Bilan de la 4ème journée nationale du développement apicole

Actus du réseau : Beetrip : un projet de suivi de colonies prenant en compte les parcours de transhumance (2016 – 2019) ; ADA Alsace change de nom et devient adage ADA Grand Est ; Les livres en vente dans le réseau



(Il s'agit de Christophe ZIMMERMANN, actuel président de l'ADAGE !)

## ADA France a besoin de vous pour continuer ses actions !

<https://www.helloasso.com/associations/ada-france/collectes/campagne-de-don-2017>

## Suivi de la miellée de lavande : nouveau dispositif ADAPI

Initié en 2008 et cela jusqu'en 2016, l'observatoire des ruchers sur la miellée de lavande (Apimodel INRA-ADAPI) a permis une accumulation de données conséquentes (3294 colonies décrites) et l'apport de nouvelles connaissances pour les apiculteurs et la recherche. **Des données quantitatives sont disponibles pour mesurer l'importance de la composante « couvain fermé » et de la composante "Varroa" (VP/100ab) sur le gain de poids** (<https://w3.avignon.inra.fr/lavandes/biosp/CIAGPerformanceDef.pdf>). Également, cet observatoire de ruchers a permis de suivre l'évolution du poids des ruches et apporte une information claire et quasi en temps réel sur le fonctionnement de la miellée (<http://w3.avignon.inra.fr/lavandes/biosp/>).

Le nouvel observatoire va tenter d'évaluer l'influence de la situation géographique des ruchers sur la performance des colonies (en collaboration avec l'INRA BioSP). Pour cela nous continuerons de suivre en direct le déroulement de la miellée grâce à l'évolution du poids des ruches.

## Liste des plantes attractives pour les abeilles

FranceAgriMer, l'institut technique de l'abeille (ITSAP), le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la Société nationale d'horticulture de France (SNHF), l'institut technique de l'horticulture (Astredhor) et l'interprofession Vaal'hor ont mené un important travail en partenariat avec l'institut national de la recherche agronomique (Inra), le conservatoire national des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (CNPAM), le groupement national interprofessionnel des semences et plants (Gnis) et la société botanique de France (SBF) pour établir une liste de plantes attractives pour les abeilles et les pollinisateurs.

Cette liste de 200 *plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter* est à destination de ceux qui souhaitent participer à la protection des abeilles et des pollinisateurs :

<http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/PPAM/2017/Liste-des-plantes-attractives-pour-les-abeilles/filiere/2>

Note : Après une première lecture, certains apiculteurs font remarquer d'étranges « disparitions » : l'aubépine, le châtaignier !!! Ou encore l'intérêt pollinique « faible » du sainfoin (??). Le RBA (Réseau de Biodiversité pour les Abeilles) prépare un courrier de réponse sur cette liste.

## Surfaces d'intérêt écologique : l'emploi de pesticides interdit ?

Les Surfaces d'intérêt écologique (SIE) sont « des portions de terres dédiées à la protection et au développement de la biodiversité dans les zones agricoles » (haies, bandes boisées, bordures de champs, mares, etc.). Le Parlement européen doit se prononcer sur la mise en place d'une interdiction d'emploi des pesticides sur ces zones. Une source d'ennuis en moins pour les insectes vivants sur ces zones importantes pour le maintien de la biodiversité.

Cependant, de nombreuses cultures ont été considérées comme des SIE dans la nouvelle PAC 2015 : c'est le cas de parcelles en agroforesterie, des cultures dérobées ou encore des cultures comme la luzerne ou le sainfoin (qui bénéficient d'un « coefficient de 0.7 » car ce sont des surfaces portant des plantes fixant l'azote). Bien que ces zones soient rarement traitées, il n'existe pas toujours de méthode permettant de les réaliser sans aucun emploi de pesticides ... ce qui pourrait alors entraîner une baisse de surfaces pour ces cultures, qui constituent pourtant des éléments importants pour la faune (insectes, petit gibier, etc.) et pouvait même se révéler être source de miel, lorsque les agriculteurs sont incités à en laisser fleurir une partie, au travers de MAE (Mesure Agro-Environnementales) ou d'actions telles que le programme APILUZ (sur la luzerne) ou le sainfoin (sur le sainfoin).

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – [a.ballis@alsace.chambagri.fr](mailto:a.ballis@alsace.chambagri.fr)

### Chambre d'agriculture d'Alsace

#### ■ Siège et Site du Bas-Rhin

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG Cédex

■ téléphone : 03 88 19 17 17 ■ fax : 03 88 83 30 54

■ mail : [direction@alsace.chambagri.fr](mailto:direction@alsace.chambagri.fr) ■ Site internet : [www.alsace.chambagri.fr](http://www.alsace.chambagri.fr)

■ Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

#### ■ Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermod - BP 80038  
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ téléphone : 03 89 20 97 00 ■ fax : 03 89 20 97 01

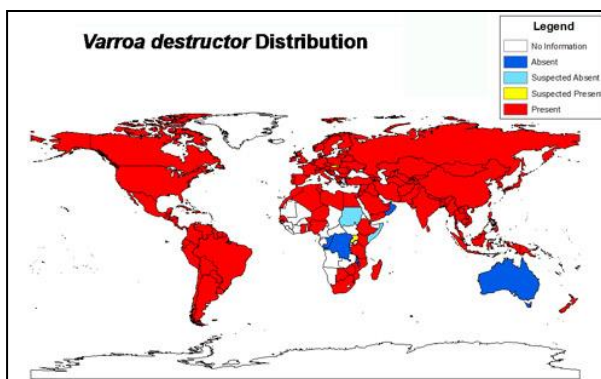




## Informations Diverses

### Le varroa, un danger mortel pour les abeilles péi

L'apparition du Varroa sur l'île de la Réunion est un événement désormais déclaré depuis le 22 mai au plan international par la Direction Générale de l'Alimentation. <http://www.ipreunion.com/actualites-reunion/reportage/2017/05/11/abeilles-varroa.61883.html>  
Reportage vidéo accessible sous : <http://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/detection-du-varroa-acarien-parasite-abeilles-reunion-473477.html>



Varroa dans le monde (donnée de 2014 ; par Chase Kimmel, University of Florida)

9

### Le Concours général agricole remet les prix "Prairies fleuries"

<http://agriculture.gouv.fr/le-concours-general-agricole-remet-les-prix-prairies-fleuries>

Ce concours a vocation à valoriser la diversité de l'élevage français en récompensant les prairies ayant le meilleur équilibre agro-écologique et qui participent à l'autonomie en fourrage des exploitations.

#### Qu'est-ce qu'une prairie fleurie ?

Les prairies fleuries, au sens du concours, sont des **herbages riches en espèces, non semés, qui sont fauchés ou pâturés pour nourrir le bétail**. La diversité floristique contribue directement à la production en élevage, avec un fourrage apprécié des animaux. Elle contribue aussi à la qualité des paysages et à la préservation de la biodiversité, en favorisant la présence d'oiseaux, de reptiles, de petits mammifères et d'insectes, notamment ceux qui assurent la pollinisation (abeilles mellifères, pollinisateurs sauvages) et la protection naturelle des cultures.

Le concours récompense l'équilibre agriécologique obtenu par les éleveurs sur leurs prairies. L'objectif du concours est de valoriser les prairies ayant le meilleur équilibre agriécologique. Il faut être éleveur en activité pour pouvoir participer au concours. Les parcelles engagées sont des surfaces agricoles utiles qui participent au fonctionnement fourrageur des exploitations. L'évaluation de l'équilibre agri-écologique repose sur une méthode d'observation de la végétation simple construite avec l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA). Les jurys du concours évaluent la cohérence entre les propriétés agri écologiques de la parcelle et son usage agricole.

La richesse floristique des herbages agit sur les caractéristiques gustatives et nutritionnelles des produits (viande, fromage, miel, etc.). Elle contribue ainsi à une production agricole de qualité.

### Projet de végétalisation : et pourquoi pas copier des prairies ?

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/Andreas-Bosshard-vegetalisation-copier-prairies-semences-28789.php4>

**Le procédé HoloSem** : ce procédé pour l'herbe à semences offre de nouvelles perspectives pour la conservation d'écotypes locaux, pour la protection contre l'érosion et pour la promotion de la diversité des espèces.

<http://www.holosem.ch/fr/begrueunungen/holosem-verfahren/>



Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – [a.ballis@alsace.chambagri.fr](mailto:a.ballis@alsace.chambagri.fr)

**Chambre d'agriculture d'Alsace**

#### ■ Siège et Site du Bas-Rhin

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG Cédex

■ téléphone : 03 88 19 17 17 ■ fax : 03 88 83 30 54

■ mail : [direction@alsace.chambagri.fr](mailto:direction@alsace.chambagri.fr) ■ Site internet : [www.alsace.chambagri.fr](http://www.alsace.chambagri.fr)

■ Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

#### ■ Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermod - BP 80038  
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ téléphone : 03 89 20 97 00 ■ fax : 03 89 20 97 01



## FAVORISER LA BIODIVERSITE, LES BÉNÉFICES SERONT MULTIPLES POUR LES VITICULTEURS

Le témoignage d'agriculteurs innovants : F. Fischer Président du Syndicat viticole de Ribeauvillé

[http://www.alsace.chambagri.fr/uploads/media/Ribeauville\\_Fischer.pdf](http://www.alsace.chambagri.fr/uploads/media/Ribeauville_Fischer.pdf)

Engagés depuis plus de 20 ans dans différentes démarches environnementales, les viticulteurs de Ribeauvillé ont lancé un projet précurseur permettant le développement de la biodiversité à l'échelle du ban viticole. Une action en liens étroits avec le syndicat apicole de Ribeauvillé.

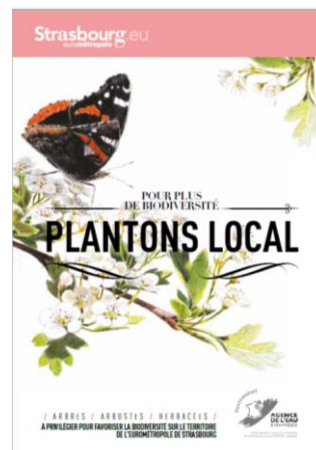
« Notre vignoble a été précurseur en matière d'enherbement dans la région lié à la proximité de la source Carola. La confusion sexuelle a été mise en place il y a plus de 20 ans. Cette technique est une alternative à la lutte chimique contre les vers de la grappe. Des diffuseurs de phéromones sont placés dans l'ensemble du vignoble empêchant ainsi la reproduction des papillons d'Eudémis et Cochylys responsables des dégâts de vers de la grappe. Cette technique a permis d'éliminer l'utilisation d'insecticides classiques et ainsi favorisé la présence de la faune auxiliaire. En premier lieu dans les grands crus pour être ensuite étendu à l'ensemble du ban viticole. En 2017, le syndicat viticole a mis en place près de 270 ha de phéromones soit 80 % des surfaces en vigne. Il s'agit de la plus grande superficie confusée dans le vignoble alsacien. La ville de Ribeauvillé est également impliquée dans cette démarche en subventionnant cette méthode de lutte ainsi que la mise en place de haies, de murets en pierre et de dalles alvéolaires dans les chemins sensibles à l'érosion.

Plutôt que d'avoir une multitude de projets différents, vigneron, ville et naturalistes ont établi un diagnostic commun à l'échelle du ban viticole répondant à l'ensemble des enjeux ».

### Documents pédagogiques Strasbourgeois

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont conçu une série de documents pédagogiques destinés aux professionnels et au grand public sur la biodiversité en ville, le jardinage au naturel, les plantes locales, la trame verte & bleue de l'Eurométropole... Ces différents outils sont une source importante de conseils et sont à votre disposition : profitez-en !

<http://www.strasbourgcapousse.eu/outils/>



10

**L'Anses est favorable à ne plus soumettre à prescription vétérinaire obligatoire l'acide oxalique et l'amitrazé.** Lire l'avis de l'Anses : <https://www.anses.fr/fr/system/files/ANMV2017SA0027.pdf>

**L'Anses met en ligne un outil permettant de déclarer tout effet non désirable lié à l'utilisation de produits phytosanitaires sur la santé humaine, animale, végétale, l'alimentation ou l'environnement,** <https://www.anses.fr/fr/content/signalement-deffets-ind%C3%A9sirables-li%C3%A9s-%C3%A0-l'utilisation-de-produits-phytopharmaceutiques>

**La Commission européenne a décidé, le 16 mai dernier, de relancer la procédure visant à renouveler l'autorisation de mise sur le marché du glyphosate pour 10 ans.**

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/commission-europeenne-proposition-prolongation-dix-ans-glyphosate-29018.php4>

**Trop d'abeilles en Suisse ?!** « Remigius Hunziker, président des apiculteurs de la ville de Bâle et de sa région, est en colère. Depuis que la population s'inquiète de la disparition des abeilles, il est devenu « chic » de se déclarer apiculteur, surtout en ville. Résultat : il affirme qu'il y aurait « beaucoup trop de colonies d'abeilles » dans certains endroits de sa région !! »

<https://www.santenatureinnovation.com/trop-dabeilles-en-suisse/#TZIk1kgXIAaJewB.99>

Un article qui fait échos à celui paru chez nous en 2013 (« Apiculteur, une sacrée responsabilité » DNA région 13/04/13)

### « L'avenir de l'apiculture n'est pas en ville »

Plus de 2 000 personnes ont profité du Festival des abeilles et de la biodiversité à la ferme Bussierre à Strasbourg, pour partager la passion des apiculteurs. Car les abeilles sont en danger. <http://www.lalsace.fr/actualite/2017/05/22/l-avenir-de-l-apiculture-n-est-pas-en-ville>

### « Être performant en apiculture » Le grand classique de l'apiculture enfin réédité !

[https://gallery.mailchimp.com/56923998c44eac66fd35c0463/files/ad58c9dc-67cf-4b64-a166-49f1797ffb35/EPEA\\_guerriat\\_dossier\\_V2.pdf](https://gallery.mailchimp.com/56923998c44eac66fd35c0463/files/ad58c9dc-67cf-4b64-a166-49f1797ffb35/EPEA_guerriat_dossier_V2.pdf)

### La fausse teigne va-t-elle sauver la planète ?

<http://www.courrierinternational.com/article/environnement-des-vers-mangeurs-de-sac-plastique-reperes>

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – [a.ballis@alsace.chambagri.fr](mailto:a.ballis@alsace.chambagri.fr)

#### Chambre d'agriculture d'Alsace

##### ■ Siège et Site du Bas-Rhin

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG Cédex

■ téléphone : 03 88 19 17 17 ■ fax : 03 88 83 30 54

■ mail : [direction@alsace.chambagri.fr](mailto:direction@alsace.chambagri.fr) ■ Site internet : [www.alsace.chambagri.fr](http://www.alsace.chambagri.fr)

■ Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

##### ■ Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermod - BP 80038  
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ téléphone : 03 89 20 97 00 ■ fax : 03 89 20 97 01



## Agenda apicole

- **Dimanche 2 juillet à 11h00** - journée de « l'abeille et du miel » au Centre Apicole de Molsheim  
Maison Multi associative, 7rte des Loisirs Molsheim  
<https://apiculture-molsheim.iimdo.com/>
- **24, 25 et 26 juin** - festival "fermes d'avenir" aura lieu dans le Haut-Rhin (Ungersheim)  
[http://www.jds.fr/agenda/manifestations/fermes-d-avenir-tour-2017-108293\\_A](http://www.jds.fr/agenda/manifestations/fermes-d-avenir-tour-2017-108293_A)  
<http://www.fermesdavenirtour.org/etape/etape-4-ungersheim/>  
<https://www.facebook.com/FAT68>

*Fête de l'abeille et du miel*  
**Dimanche 2 juillet 2017**  
Centre apicole de Molsheim

10h  
17h

Maison Multi Associative  
7, rte des Loisirs  
à Molsheim

Molsheim.fr

AMAP  
Molsheim

10h30  
**BALADE**  
plantes comestibles  
et mellifères  
*sur inscription*

14h30  
**CONFERENCE**  
la merveilleuse  
histoire d'une  
alvéole

Découverte  
de la ruche  
et  
extraction  
de miel

Plantes et  
produits Bio,  
arboriculture

Vente de  
produits  
de la  
ruche

Ateliers pour  
les enfants

Restauration  
Pâtisseries au  
miel

11

**Alternative : Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade.**

**Alexis BALLIS - Conseiller Technique Apicole**  
Service Elevage - Chambre d'Agriculture d'Alsace  
2 rue de Rome - CS 30022 SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG CEDEX  
Tél. : 03 88 95 64 04 - Port. : 07 89 68 04 38  
[a.ballis@alsace.chambagri.fr](mailto:a.ballis@alsace.chambagri.fr)

Pages apicoles de la Chambre d'Agriculture :  
<http://www.alsace.chambagri.fr/elevage/apiculture.html>

Nom des rédacteurs : Alexis Ballis - Conseiller technique apicole – [a.ballis@alsace.chambagri.fr](mailto:a.ballis@alsace.chambagri.fr)

**Chambre d'agriculture d'Alsace**

■ **Siège et Site du Bas-Rhin**

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG Cédex

■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax** : 03 88 83 30 54

■ **mail** : [direction@alsace.chambagri.fr](mailto:direction@alsace.chambagri.fr) ■ **Site internet** : [www.alsace.chambagri.fr](http://www.alsace.chambagri.fr)

■ **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

■ **Site du Haut-Rhin**

11, rue Jean Mermoz -BP 80038  
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax** : 03 89 20 97 01